

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

N° 2024.4

Objet :

Convention de mise à disposition d'un bureau
dans les locaux du CCAS à Addictions France

Affiché le :

Votes : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 16 février, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Madame ARNAUD-DELOY ;

ETAIENT PRESENTS :

Véronique ARNAUD-DELOY, Patrick ESPITALIER, Gaël BELLEC, Gaëlle LETTERON, Céline RIGOUARD, Isabelle TAILLIER, Michèle MAMBERT

ABSENTS EXCUSES :

Hervé DOMINIAC, Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Patrick ESPITALIER)

ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOET, Directrice du CCAS.

Cette convention vient préciser les modalités de collaboration entre le CCAS d'Apt et l'Association « Addictions France ». Force est de constater que la question des addictions revient régulièrement dans les problématiques de santé identifiées auprès de la population Aptésienne.

Il est donc proposé, à titre expérimental et en lien avec le CCAS qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, notamment en accompagnant et en soutenant au quotidien les personnes les plus vulnérables afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, et de faciliter l'accès aux droits, une permanence pour des entretiens individuels réalisés par les professionnels de l'Association « Addictions France » dans les locaux du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ

Approuve la convention de partenariat entre Addictions France et le CCAS d'Apt définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent la collaboration.

Autorise Madame la Présidente/Monsieur le Vice-Président à signer la présente convention avec Addictions France, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
084-268401171-20240221-2024-4-DE
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

